

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1952

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1952

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE



EXERCICE 1952
RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES
REVISIONS MAH A COMPTES DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES
EXERCICE 1952

Messieurs,

Pour la première fois depuis bien des années l'économie française, en 1952, a retrouvé une stabilité relative. Après deux mois pendant lesquels la hausse des prix s'est poursuivie, accélérée même sous l'effet de craintes monétaires, le Gouvernement, mettant à profit des circonstances favorables et faisant appel à l'opinion publique, s'est engagé résolument dans une campagne de baisse. Un nouveau climat psychologique a été créé, entraînant, sinon la baisse spectaculaire que certains avaient espérée, du moins l'arrêt de la hausse. Acquis dès les premiers jours de Mars, ce résultat, dont l'importance n'a pas toujours été justement appréciée, a été maintenu au cours des mois suivants.

Dans quelle mesure la stabilité ainsi obtenue sur le plan monétaire et sur le plan économique est-elle l'effet des dispositions prises ou celui des tendances à la baisse qui cherchaient à se manifester? Les opinions émises à ce sujet sont fréquemment divergentes. Quoi qu'il en soit, la disparition progressive de la croyance en la hausse inévitable des prix a rendu au pays le sens de la valeur de la monnaie et a permis de dégager plus clairement les données de la situation économique française, que l'inflation avait jusque là déformées et parfois même masquées. Sans doute, de grands problèmes restent à résoudre et tout spécialement ceux que pose l'équilibre indispensable du budget et de la balance des paiements, mais les contours en sont plus nets et, de ce fait, la recherche de leur solution doit être rendue plus aisée.

L'arrêt de l'inflation a trouvé une justification supplémentaire et que l'on souhaiterait décisive dans l'adoption du principe de l'échelle mobile des salaires, votée par le Parlement en Juillet. Le retentissement sur notre économie de l'entrée en vigueur effective de la nouvelle loi, que les faibles variations des indices de base ont heureusement permis jusqu'à ce jour de différer, serait en effet d'une telle gravité que cette seule perspective devrait définitivement condamner toute politique de facilité, et constituer désormais la protection la plus sûre de la monnaie.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Le renversement de tendance qui s'est opéré, en rendant la demande plus circonspecte, ne pouvait manquer de se traduire par une rupture d'équilibre et contribuer à déprimer certains secteurs de l'activité économique.

C'est ainsi que l'augmentation régulière de la production industrielle enregistrée depuis la fin des hostilités a marqué, en 1952, un temps d'arrêt. Sans doute, l'indice d'ensemble a-t-il atteint 145 — bâtiment non compris — contre 139 en 1951 et 123 en 1950, mais la progression s'est ralentie dès le début du deuxième trimestre. Seules les industries de biens d'équipement ont réalisé de nouveaux progrès; les industries de biens de consommation, au contraire, ont accusé un net recul, l'indice qui leur est propre revenant de 125 en Janvier à 109 en Décembre.

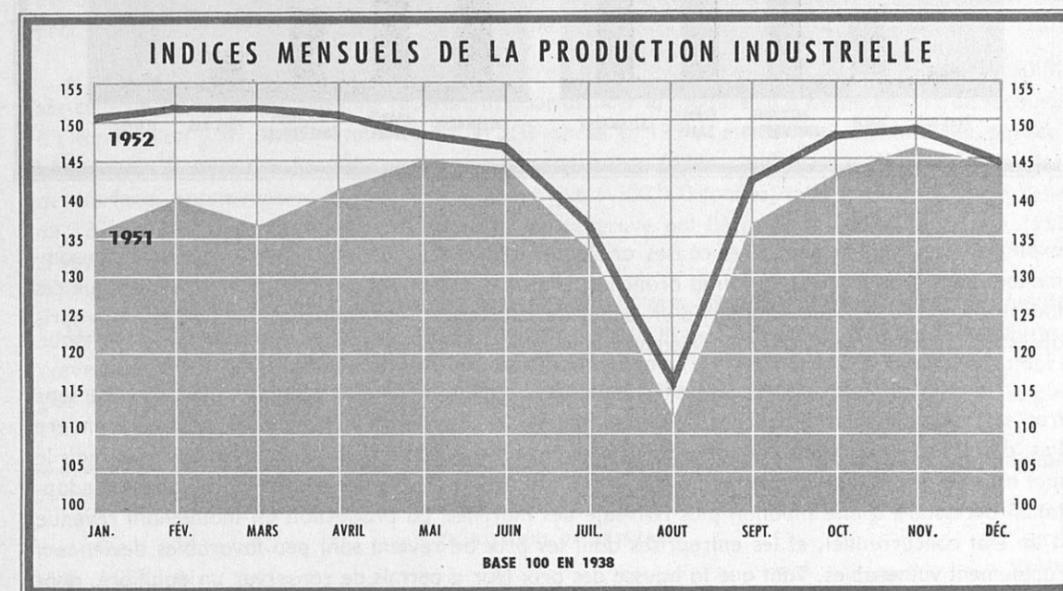
Dans le domaine de l'énergie, l'effort d'équipement a été activement poursuivi, grâce à quoi la consommation d'électricité a pu atteindre, en 1952, 40,8 milliards de Kwh, contre 38,3 milliards en 1951 et 33,4 milliards en 1950 : l'amélioration des ressources en énergie hydraulique, consécutive à l'entrée en service de nouveaux barrages, a permis de satisfaire en quasi-totalité l'accroissement de la demande.

Les raffineries de pétrole ont traité 21,5 millions de tonnes de produit brut contre 18,5 millions en 1951. Leur capacité, en constante progression, atteint maintenant 22,5 millions de tonnes. Malgré de méritoires efforts de prospection dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer, nous restons tributaires de l'étranger à 2 % près; toutefois, la part de nos approvisionnements payable en francs s'est accrue d'une année à l'autre de 7 % et représente aujourd'hui 30 % de nos besoins en produit brut. Nos exportations de produits raffinés ne couvrent encore que partiellement la charge en devises de nos importations, mais notre position à cet égard s'améliore progressivement et il n'est pas interdit de penser que le point d'équilibre sera un jour atteint et dépassé. Alors, le développement sur notre sol d'une puissante industrie de raffinage, qui déjà est pour nous une source d'économie de devises, trouvera sa totale justification.

La production de charbon s'est élevée à 57 millions de tonnes contre 55 millions en 1951, le rendement par poste-fond progressant de 1.307 kgs à 1.361 kgs. Comme en 1951, nos ressources propres n'ont permis de satisfaire que 76 % de nos besoins. Pour le surplus, nous avons dû recourir aux marchés étrangers, mais, à l'inverse des années précédentes, les importations les plus onéreuses, en provenance de la zone dollar, ont diminué.

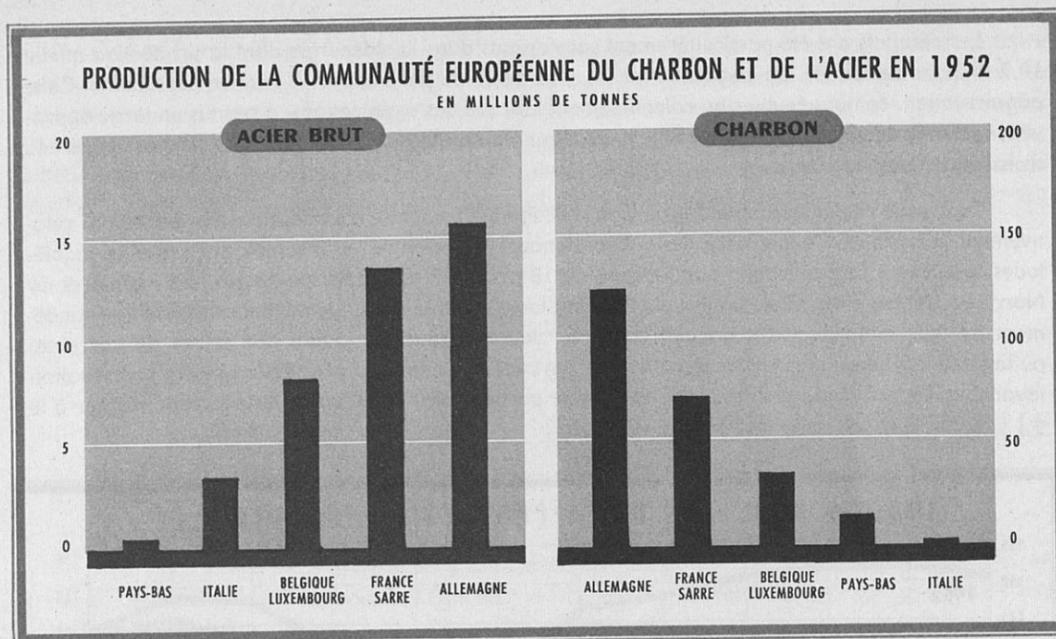
Les résultats ont été particulièrement satisfaisants dans la sidérurgie dont la production atteint 10,9 millions de tonnes, en augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation, conjuguée avec un ralentissement marqué des exportations, a permis un large approvisionnement des industries consommatrices dont les commandes ont d'ailleurs fléchi à partir du troisième trimestre.

Tant pour l'acier que pour le charbon, l'économie française aborde, dans des conditions relativement favorables, l'expérience de la Communauté Européenne, et il semble bien que les inquiétudes suscitées à sa publication par le traité du 18 avril 1951 aient été excessives. Les houillères du Nord, du Centre et du Midi, si elles poursuivent leurs travaux d'équipement et accroissent le rendement de leur main-d'œuvre, doivent conserver leurs débouchés. Quant aux mines de Lorraine, où la productivité est plus élevée que dans les pays voisins, elles occupent dès à présent une situation favorable. De son côté, la sidérurgie, en grande partie modernisée, paraît armée pour résister à la



concurrence étrangère; assurée, dans l'avenir, d'un approvisionnement normal et continu de coke en provenance de la Ruhr et des nouvelles cokeries dont la construction est projetée en Lorraine, son point faible résidera dans les prix élevés des transports que devraient atténuer sensiblement, d'ailleurs, l'électrification de certaines lignes et la canalisation envisagée de la Moselle. Quelques aciéries auront intérêt, toutefois, à se consacrer à la production d'aciers spéciaux. En revanche, l'ouverture du marché commun procurera aux grands ensembles récemment créés les débouchés extérieurs qui leur seront bientôt indispensables.

Au cours du dernier trimestre de l'année écoulée, des industries ont vu fléchir leur activité. L'industrie de l'automobile, notamment, a dû réduire la cadence de sa production qui, de 446.000 unités en 1951, est néanmoins passée à 500.000 en 1952. Les difficultés rencontrées à l'exportation, la réserve des acheteurs et, pour plusieurs catégories de véhicules, la saturation du marché — le parc des véhicules utilitaires est aujourd'hui de 900.000 unités contre 450.000 en 1939 —



expliquent ce fléchissement. Des causes analogues ont affecté les industries de biens de consommation. Leur incidence sur certaines branches telles que les textiles a été d'autant plus forte que ces industries ont eu à subir les effets d'un début de dépression internationale. Les ventes ont repris après les vacances, sans toutefois retrouver leur cadence habituelle.

Nombre d'industriels avaient pris l'habitude, depuis la fin des hostilités, de produire sans trop se préoccuper des débouchés, tant était grande la pénurie de toutes choses. Pour la première fois, des difficultés de vente sont apparues. Elles ont surpris certains et l'on a parlé de crise, mais le mot est trop fort, du moins pour la plupart des industries : il s'agit seulement d'une phase d'adaptation nécessaire à une situation plus normale des marchés. La production est maintenant revenue à un état concurrentiel, et les entreprises dont les prix de revient sont peu favorables deviennent rapidement vulnérables. Tant que la hausse des prix leur a permis de conserver un équilibre, dont la fragilité ne leur apparaissait pas, elles n'ont généralement pas accompli les efforts nécessaires en vue d'accroître leurs fonds propres et de moderniser leurs installations. L'arrêt de la hausse a fait éclater leur faiblesse. Certaines peuvent encore opérer le redressement indispensable, mais ce résultat ne pourra être atteint qu'au prix de sacrifices accrus et sans doute dans le cadre d'une économie mondiale qui ne connaît plus la pénurie, il serait vain d'imaginer que ces sacrifices puissent encore être éludés.

Après six années de progression ininterrompue, la production française a atteint un palier. Les progrès réalisés ne sont d'ailleurs que modérément satisfaisants : de 1929 à 1952, l'augmentation est à peine supérieure à 9 % (16 % si l'on exclut l'industrie du bâtiment). Nous sommes loin des résultats obtenus dans le même temps en Angleterre et aux Etats-Unis où la production s'est accrue de 50% et 80% respectivement; d'autres pays, comme nous durement touchés par la guerre, ont eux-mêmes déployé depuis quelques années un effort notablement plus efficace que le nôtre. Il serait grave de méconnaître le péril que constitue pour nous cette situation.

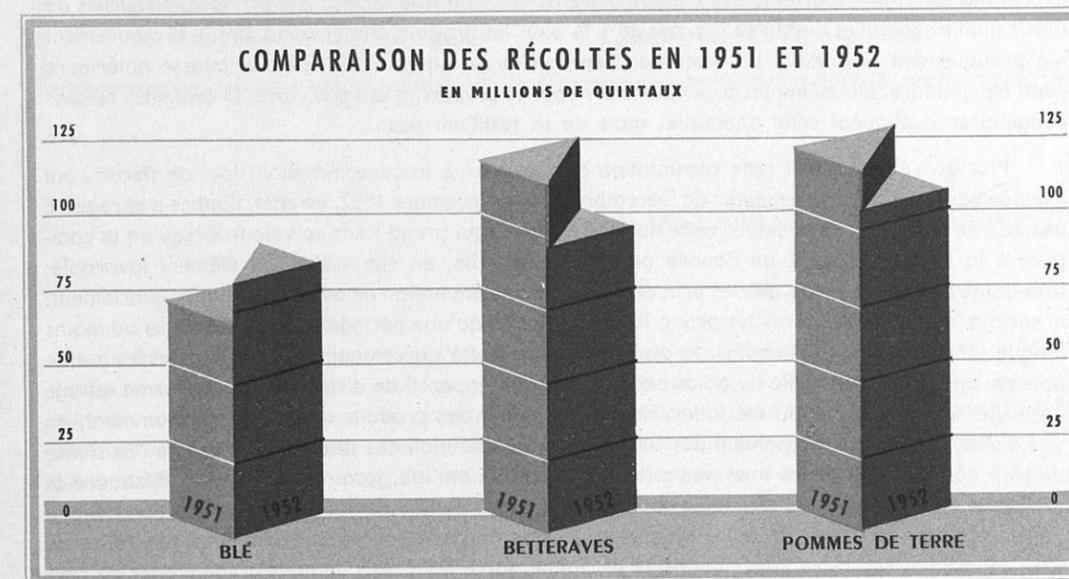
LA PRODUCTION AGRICOLE

L'année 1952 laissera dans le domaine agricole le souvenir d'une campagne moyenne : l'indice général de la production a été de 105 (la base 100 correspondant à la moyenne de la période 1934/1938), il avait atteint 108 en 1950.

La sécheresse prolongée du printemps et du début de l'été a cependant favorisé certaines cultures. La récolte de blé, avec ses 84 millions de quintaux, a été supérieure de 13 millions de quintaux à celle de 1951 et de 4 millions à la moyenne des dix dernières années d'avant-guerre. Le rendement à l'hectare, de 19,6 quintaux contre 16,7 en 1951, est le plus élevé atteint jusqu'à ce jour. La production d'orge s'est encore accrue par suite d'une nouvelle extension des cultures, et celle de riz — 89.000 tonnes contre 70.000 en 1951 — permet maintenant de satisfaire les deux tiers des besoins de la consommation française à des prix qui, heureusement, tendent à se rapprocher des prix mondiaux. En revanche, les récoltes d'avoine et de maïs ont été moins abondantes qu'en 1951.

La récolte de pommes de terre a été médiocre : 107 millions de quintaux, en diminution de 10 % sur celle de 1951 à peine moyenne cependant; pour assurer la soudure, il a été nécessaire de recourir à l'importation pour 62.800 tonnes contre 17.200 tonnes en 1951. Les cultures de betteraves, particulièrement affectées par la sécheresse, n'ont donné qu'un faible rendement : malgré l'extension des surfaces ensemencées, la récolte n'a atteint que 9.500.000 tonnes, inférieure de 20 % à celle de 1951, et nos approvisionnements en sucre de betterave ont fléchi de 1.139.000 tonnes en 1951 à 901.000 tonnes en 1952.

La production de vin a été un peu plus abondante que l'année précédente et d'une qualité supérieure. Globalement, elle s'est élevée, pour la France et l'Algérie, à 65 millions d'hectolitres, correspondant à peu près aux besoins de la consommation. Toutefois le marché reste encombré par le report, sur la nouvelle campagne, d'une partie de la récolte de 1951. Compte tenu de la dis-



tillation récemment décidée de 4.400.000 hectolitres encore bloqués à la propriété, l'excédent de la campagne 1952 dépassera de 5.100.000 hectolitres le stock considéré comme normal en fin de campagne, soit 7 millions d'hectolitres.

Dans le domaine de l'élevage, l'épizootie généralisée de fièvre aphteuse a durement éprouvé le cheptel bovin : 3.400.000 animaux ont été contaminés et 138.000 sont morts. La médiocrité des ressources fourragères a, par ailleurs, incité les éleveurs à vendre prématurément des bêtes d'un élevage difficile, en sorte que l'approvisionnement du marché de la viande a été abondant; la baisse des prix de gros qui en est résultée n'a cependant pas entraîné celle des prix de détail.

LE COMMERCE ET LES PRIX

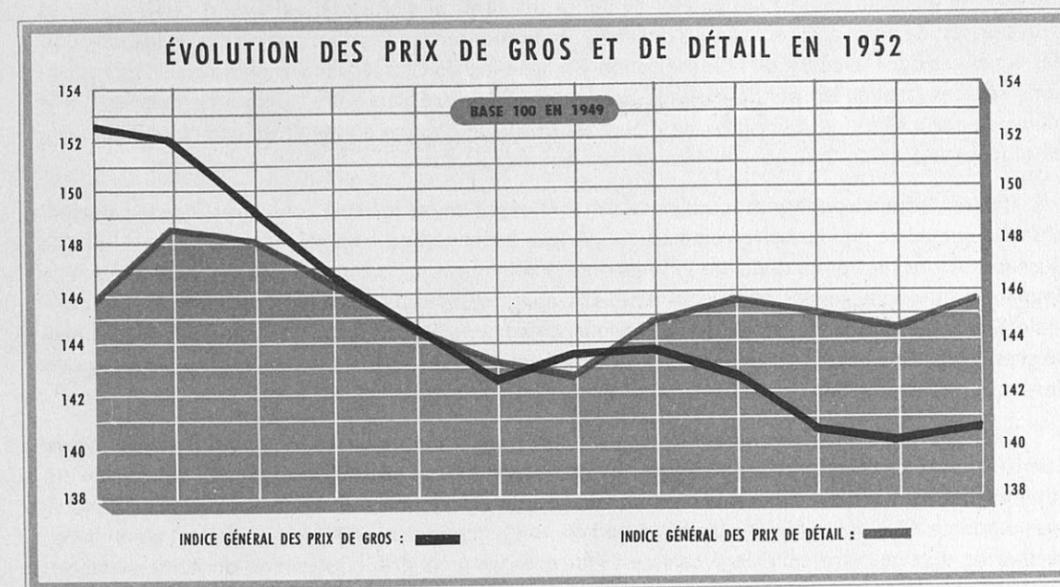
La bonne récolte de blé et le meilleur approvisionnement du marché de la viande ont certes contribué à l'arrêt de la hausse des prix, mais la conjoncture internationale concourait au même résultat. Une moindre tension dans les rapports internationaux entraînant une certaine détente de l'effort d'armement, l'incertitude qui a longtemps prévalu quant à un changement possible de l'orientation de la politique américaine après les élections de Novembre, la pénurie générale de dollars et la volonté commune à beaucoup de nations de s'opposer à l'aggravation du déficit de leur balance des paiements : autant de facteurs qui ont conduit à un ralentissement des échanges internationaux en 1952. Une accumulation des stocks de matières premières et une baisse corrélative des cours sur le marché mondial devaient nécessairement en résulter.

La régression des prix de gros a été de 7,2 % en moyenne, affectant assez inégalement les différentes catégories de produits. Plus accusée, avec un maximum de 21 %, sur les matières premières industrielles importées, elle n'a pas dépassé 12 % dans le secteur des produits industriels de fabrication française et s'est fixée à moins de 4 % pour les produits alimentaires. Enfin, le mouvement n'a pratiquement pas atteint le secteur de l'énergie dans lequel, il est vrai, la hausse antérieure avait été moindre. De même les prix contrôlés, pour la plupart, n'ont pas varié. D'évidentes raisons budgétaires expliquent cette anomalie, mais ne la justifient pas.

Plus grave encore est cette constatation que les prix à la consommation, loin de fléchir, ont marqué une tendance à la fermeté : de Décembre 1951 à Décembre 1952, en effet, l'indice a enregistré une hausse de 1,7 %. Sans doute, cette stabilité relative, qui prend toute sa valeur lorsqu'on la compare à la hausse de 22 % de l'année précédente, est-elle, en elle-même, un élément favorable; sans doute aussi est-il admis que les prix des biens de consommation ne peuvent s'aligner exactement, ni surtout immédiatement, sur les prix à la production et qu'une période d'adaptation plus ou moins longue est nécessaire. Néanmoins, la discordance qui a été s'accroissant entre les uns et les autres apporte une preuve nouvelle du poids excessif de notre appareil de distribution. Sa réforme est une nécessité. Des tentatives ont été faites, dans le domaine des produits alimentaires notamment, en vue d'obtenir un raccourcissement des circuits et une diminution des charges qu'entraîne l'existence de trop nombreux échelons intermédiaires : les résultats ont été, jusqu'ici, décevants. Résoudre ce problème n'est pas chose aisée, mais nous ne devons pas perdre de vue que de sa solution dépend en grande partie l'avenir de notre économie. Si nous ne parvenons pas à nous imposer, fût-ce au prix de certains sacrifices, une rigoureuse discipline, force nous sera de nous accommoder de prix

élevés à la consommation, entraînant de hauts prix à la production et, par voie de conséquence, l'impossibilité, pour nos producteurs, de lutter efficacement contre la concurrence étrangère. S'il devait en être ainsi, les coûteux efforts accomplis pour moderniser notre industrie et accroître sa productivité perdraient toute signification.

Ce réseau de distribution pléthorique qu'est le nôtre a, d'ailleurs, jusqu'à présent, résisté sans dommage à l'épreuve de la stabilisation des prix : les faillites et les liquidations judiciaires, en 1952, sont en régression de 7 % et 6 % respectivement par rapport à l'année précédente. Par contre, le ralentissement des achats et la stagnation des affaires ont entraîné une diminution de 5 % du trafic ferroviaire des marchandises. En outre, le chômage s'est accru dans de fortes proportions, tout en restant très inférieur aux chiffres que nous avons connus avant la dernière guerre ou qui sont enregistrés aujourd'hui dans de nombreux pays.



LA BALANCE DES PAIEMENTS

Venant après l'ample hausse de l'année précédente, la stabilité des prix, en 1952, n'a, comme il fallait s'y attendre, exercé aucune influence favorable sur nos échanges extérieurs : notre balance commerciale avec l'étranger s'est soldée par un déficit de 413,5 milliards de francs contre 339 milliards en 1951, nos exportations ayant fléchi de 115 milliards. Encore ce résultat n'a-t-il été obtenu qu'au prix d'une contraction exceptionnelle de nos importations. Ainsi la baisse des cours des matières premières sur les marchés extérieurs n'a fait qu'accroître la disparité existant entre nos prix et les prix internationaux, et le problème du commerce extérieur apparaît comme l'un des plus redoutables que la France ait à résoudre.

Nos échanges ont été déficitaires avec la plupart des zones monétaires et plus particulièrement avec les zones sterling et dollar : nos importations en provenance de ces zones ont excédé nos exportations de 281,5 et 138,2 milliards respectivement, contre 239,7 et 125,3 milliards un an plus tôt. Avec les pays de l'Organisation Européenne de Coopération Economique autres que ceux de la zone sterling, nos échanges se sont traduits par un excédent de 28 milliards contre 22,8 milliards en 1951. Notre solde débiteur au sein de l'Union Européenne de Paiements n'en est pas moins passé de 184 à 612,8 millions de dollars monnaie de compte. Le quota de 520 millions de dollars attribué à notre pays ayant été épuisé en Novembre, les déficits mensuels sont désormais réglés intégralement en or ou en dollars. Cette ponction supplémentaire sur nos réserves de devises est d'autant plus grave que nos échanges avec les autres pays accusent également un déficit, de 21,7 milliards de francs, alors qu'en 1951 ils s'étaient soldés par un excédent, à notre profit, de 3,3 milliards de francs.

L'aggravation de notre situation est due aux mesures de strict contingentement décidées par des pays se trouvant eux-mêmes en état de déficit, mesures analogues, d'ailleurs, à celles que nous avons prises, de notre côté, et qui nous ont conduits à renoncer, en Février, à la politique de libération des échanges dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Les restrictions sévères appliquées par la Grande-Bretagne ont exercé sur notre commerce extérieur une influence particulièrement sensible; de même les droits de douane élevés et les contrôles rigoureux en vigueur aux Etats-Unis gênent notablement nos exportations.

Il n'en demeure pas moins, quelle que soit l'influence de ces facteurs contraires, que le principal obstacle auquel se heurte notre commerce extérieur est le niveau trop élevé de nos prix. L'avance prise à la fin de 1951 et au début de 1952 par les prix français sur les prix étrangers était d'une telle amplitude qu'une régression brutale — d'ailleurs dangereuse pour notre marché intérieur — aurait seule permis le retour à des conditions de concurrence normale sur le plan international. Or nos prix de gros n'ont fléchi que de 7,6 % de Février à Décembre 1952, résultat insuffisant eu égard à la chute des cours mondiaux de certaines matières premières.

Notre déficit vis-à-vis de la zone sterling et notre position débitrice à l'Union Européenne de Paiements sont d'autant plus préoccupants qu'ils n'étaient pas inévitables et que, s'ils persistaient, ils témoigneraient des difficultés que nous éprouvons à nous adapter aux exigences de la compétition internationale. Que notre pénurie de devises ait été, cette année, moins grande en dollars qu'en livres sterling ne doit pas être considéré comme l'indice d'une amélioration certaine de notre situation, car si le déficit des pays d'Europe vis-à-vis de la zone dollar est, dans l'état présent du monde, un mal inéluctable, notre impuissance à nous procurer d'autres devises traduit les faiblesses de notre commerce extérieur.

Les restrictions d'importations décidées en Février étaient sans doute indispensables pour enrayer le déséquilibre croissant de nos échanges, mais nous ne devons pas nous dissimuler que leur effet, satisfaisant sur le plan comptable, a été acquis au prix d'un certain ralentissement de nos industries, sans excepter nos industries exportatrices elles-mêmes. Persévérer dans cette voie irait directement à l'encontre de la politique d'investissements poursuivie à grands frais depuis plusieurs années en vue de la rénovation de notre équipement industriel.

Une aide appréciable est apportée à nos exportateurs sous forme de remboursement des charges fiscales et sociales qui grèvent lourdement la production française, mais ce n'est là qu'un palliatif. Il est indispensable que notre pays, prenant clairement conscience du fardeau qu'il supporte, s'impose d'abaisser les prix français au niveau des prix internationaux. Au reste, l'exportation ne doit plus être un domaine que l'indifférence ou la crainte du plus grand nombre réserve, en fait, à trop peu d'entreprises. Mais la conquête des marchés extérieurs, dont dépend, en définitive, l'avenir

UNE ENTRÉE DU
SIÈGE SOCIAL





LA MÉCANISATION AU SERVICE DE LA BANQUE

MACHINE A TRIER
LES CHÈQUES
ET EFFETS
DE COMMERCE



MACHINE
A ÉTABLIR
LES RELEVÉS
DE COMPTES

de notre pays, exige des efforts soutenus, patients, une connaissance exacte des prix de revient excluant, avec des marges bénéficiaires nécessairement étroites, les risques graves : perspective peu encourageante, sans doute, venant après les habitudes de facilité engendrées par la pénurie et l'inflation continue, mais perspective directement inspirée par la loi des marchés internationaux qu'aucune entreprise ne saurait désormais ignorer.

Une évolution est nécessaire. Les producteurs français méconnaissent trop souvent, faute d'informations précises, les possibilités qui s'offrent à eux, les besoins exacts des acheteurs étrangers, les formalités administratives à accomplir, les procédés de financement auxquels ils peuvent recourir. Les banques, en général, et plus particulièrement celles dont le réseau direct ou indirect s'étend au delà de nos frontières, s'efforcent de combler cette lacune, mais il est bien évident qu'en la circonstance la mission d'informer incombe d'abord aux Pouvoirs Publics et aux organismes professionnels qualifiés.

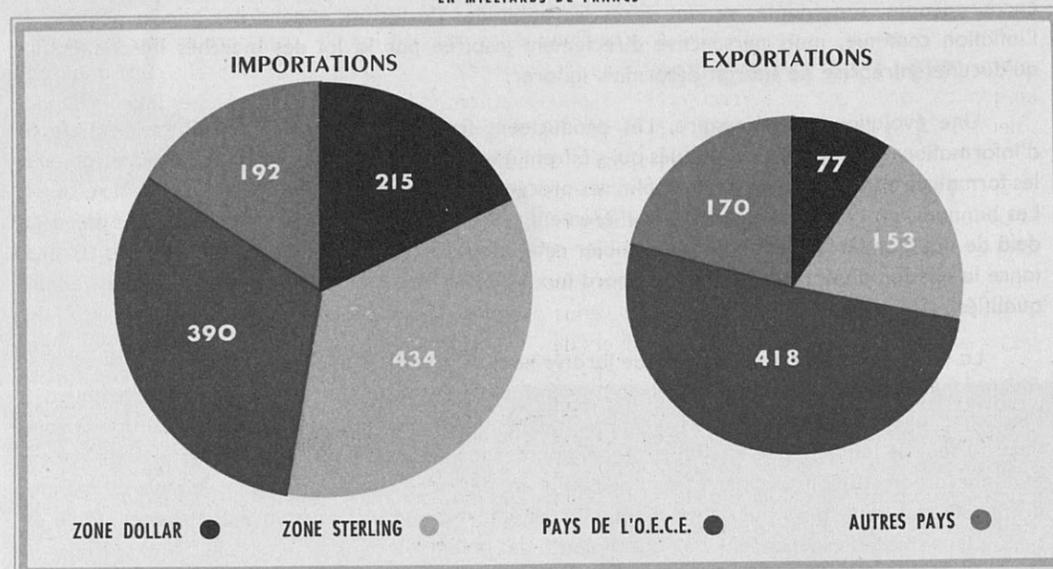
La nécessité d'exporter est apparue tardivement aux yeux de beaucoup de Français, et déjà se révèle, menaçante, la concurrence de pays voisins ou de pays plus jeunes, venus récemment à l'industrie, avec la volonté d'assurer ainsi leur indépendance. En attendant que se réalise une Europe unie au sein de laquelle une équitable répartition des tâches assurerait les meilleurs prix de revient et donnerait aux nations occidentales la possibilité de défendre leur position dans le reste du monde, il importe que notre pays parvienne à rétablir l'équilibre de ses échanges avec l'étranger, faute de quoi il serait vain d'espérer celui de notre balance des paiements.

A l'époque où le franc était l'une des premières monnaies du monde, les intérêts et dividendes de nos prêts et placements à l'étranger représentaient une somme équivalant à plus de 400 milliards de nos francs actuels. Déduction faite des intérêts que nous devons nous-mêmes servir à nos prêteurs, il subsistait un solde positif net supérieur à 300 milliards, amplement suffisant pour régler l'excédent de nos importations sur nos exportations et constituer, par surcroît, une appréciable marge de sécurité. Ces avoirs extérieurs, qui faisaient alors notre richesse, ont été engloutis dans la première guerre mondiale. Le peu que nous avons conservé ou reconstitué nous assure une rente de 30 milliards environ, laquelle ne couvre qu'une part de plus en plus faible des intérêts sans cesse croissants de nos dettes extérieures. Circonstance aggravante : nous devons des devises rares et n'en recevons que fort peu. Les rentrées de devises provenant du mouvement touristique vont elles-mêmes s'amenuisant sous les effets conjugués d'une organisation plus démocratique des voyages à l'étranger et des restrictions à la libre circulation des devises décidées çà et là, dans un souci de sécurité monétaire; nous ne saurions omettre un certain abandon des circuits traditionnels, au profit de pays également pourvus de richesses artistiques et naturelles, bénéficiant de prix plus avantageux, d'un équipement hôtelier aujourd'hui supérieur au nôtre et jugés aussi plus accueillants. S'il est hors de notre portée de redevenir comme naguère créanciers de l'étranger, du moins pouvons-nous lutter encore efficacement pour conserver la faveur des touristes. Mais, en définitive, c'est d'une extension continue de nos débouchés à l'étranger que nous devons attendre le retour progressif à l'équilibre de notre balance des paiements.

La recherche des débouchés extérieurs et la réalisation de l'intégration européenne ne doivent pas faire perdre de vue les possibilités qu'offriront un jour les territoires de la France d'Outre-Mer, bloc de 80 millions d'habitants qui peuplent des pays riches, sans doute, de ressources non encore exploitées. Cependant, en dépit des avantages certains qu'en retirent quelques branches de notre production, cet ensemble fait encore peser sur la métropole de lourdes charges. On a pu noter un certain accroissement de nos ventes aux territoires d'outre-mer de l'Union Française, mais nos disponibilités en devises n'en ont pas été accrues pour autant.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE PAR ZONES MONÉTAIRES EN 1952

EN MILLIARDS DE FRANCS



Il est néanmoins permis de penser — l'exemple de certains territoires voisins en fait foi — que, si une politique des matières premières plus résolue était menée outre-mer, un équilibre satisfaisant de la balance des paiements à l'échelle de l'Union Française pourrait un jour être obtenu. Un premier pas dans cette voie vient d'être accompli puisque le tiers de la masse globale des crédits d'investissements prévus pour 1953 est réservé aux pays d'outre-mer — l'Afrique du Nord comprise — contre 25 % précédemment. Cet effort est louable; il n'est cependant pas à la mesure des travaux à entreprendre, notamment dans le domaine de la prospection minière. Au reste, les seuls capitaux français publics et privés seront longtemps encore insuffisants pour permettre les réalisations ambitieuses dont le projet a été formé, et des concours étrangers nous seront sans doute nécessaires.

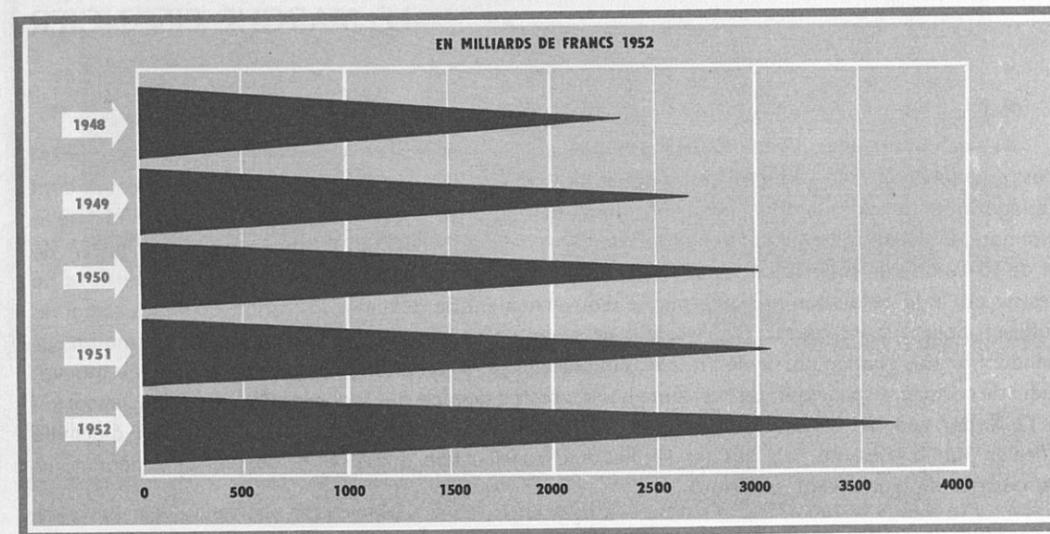
LES PROBLÈMES BUDGÉTAIRES

Contrastant avec la stabilité des prix et de la production, l'accroissement des dépenses publiques enregistré au cours des années précédentes s'est poursuivi en 1952. Primitivement fixées à 3.583 milliards, les charges budgétaires, en dépit du blocage d'une tranche dite « conditionnelle » de crédits d'investissements, ont été supérieures de 550 milliards à celles de 1951. Certaines moins-values dans les rentrées fiscales, dues à une orientation peu favorable de l'activité économique, la surestimation, au départ, de l'aide américaine, enfin la résolution du Gouvernement de ne pas recourir à de nouveaux impôts, ont conduit le Trésor à se procurer, par l'emprunt à court et à long terme, plus de 700 milliards de ressources contre moins de 500 milliards en 1951. Il ne serait pas raisonnable

d'espérer que, toutes choses restant égales, le Trésor pourra obtenir chaque année le même concours de l'épargne alors que les besoins du secteur privé se font de plus en plus pressants.

L'augmentation continue des charges publiques qui, de longue date, préoccupe les esprits avertis, risque de poser dans les prochains mois un angoissant problème. Jusqu'ici elle a été financée, en grande partie, par un surcroît constant de production; chaque année, les recettes fiscales dépassaient les prévisions établies suivant des méthodes traditionnellement prudentes. Or la situation tend à se renverser et l'ampleur grandissante du déficit met en péril l'ensemble de notre économie. Pour écarter cette menace qui éclate maintenant aux yeux de tous, de nouvelles ressources seront nécessaires, mais aussi une sévère compression de nos charges. Le fardeau fiscal a depuis longtemps déjà atteint le point au delà duquel épargner devient impossible pour la plupart des Français, pour ceux, notamment, qui étaient naguère les plus enclins à reporter sur l'avenir, fût-ce au prix de quelques privations, une part de leurs revenus présents. Mais ce fardeau, nul ne le conteste, reste très inégalement réparti. Des secteurs entiers de l'activité nationale jouissent d'un véritable privilège; d'autres, en revanche, sont accablés. Notre système fiscal, complexe à l'excès, manque d'unité. La diversité d'assiette et de perception des multiples taxes qui le composent assure mal le minimum d'équité qu'exigeraient cependant les taux élevés que nous pratiquons. La fraude, enfin, est devenue si profitable que les risques qu'elle comporte s'en trouvent atténués. L'opinion s'est émue de cette situation; un projet de réforme a été mis à l'étude. Des mesures envisagées on peut attendre certaines simplifications, une meilleure adaptation de notre fiscalité aux nécessités économiques, une rigueur

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE L'ÉTAT DEPUIS 1948



accrue dans la lutte contre la fraude. Mais nous ne devons pas nous dissimuler qu'une réforme fiscale est une œuvre de longue haleine qui, pour être efficace, exige un changement profond des habitudes de l'Administration et des contribuables, un renouveau d'esprit civique, enfin, le consentement du pays à l'abolition des privilèges injustifiés.

L'opinion unanime condamne également l'excès de nos charges et reconnaît la nécessité, non plus seulement d'économies superficielles, mais de réformes profondes. Toutefois, aucun programme

précis n'a pu être élaboré jusqu'ici. Il est évident que ces réformes devront s'inspirer d'un esprit de rigueur que l'on opposera sans doute au caractère généreux de notre législation d'après-guerre. Mais le premier devoir qui s'impose à notre pays est d'adapter ses charges aux ressources dont il peut disposer; s'il a longtemps réussi à pratiquer une politique exactement inverse, c'est, en définitive, au détriment de la monnaie.

L'année 1952 a cependant été caractérisée, sur le plan intérieur, par un certain raffermissement du franc, consécutif à la stabilité des prix. L'expansion monétaire a été modérée : l'accroissement de la masse des moyens de règlement, qui avait atteint 17 % en 1951, n'a guère dépassé 12 %. Sur les places étrangères le franc a cessé de se déprécier. Le marché de l'or à Paris s'est associé au mouvement général de baisse qui a prévalu sur les marchés internationaux; de plus, l'écart entre les cours du métal pratiqués en France et à l'étranger s'est amenuisé. Les résultats acquis ont résisté, en Décembre, à l'épreuve d'une crise politique exceptionnellement prolongée, apportant ainsi le témoignage que les facteurs psychologiques avaient perdu leur influence prépondérante. Il serait regrettable que des circonstances aussi favorables ne fussent pas mises à profit pour opérer le redressement que d'autres, avant nous, animés par une volonté opiniâtre, ont tenté et réussi au moins partiellement, en attendant un succès décisif que les faits, sans doute, ne tarderont pas à confirmer.

LE MARCHÉ FINANCIER

La relative activité dont la Bourse a fait preuve pendant le dernier trimestre de 1951 notamment s'est poursuivie et même intensifiée au début de l'année 1952, entraînant une hausse des cours dont l'exagération devait bientôt apparaître comme un des aspects d'une défiance nouvelle à l'égard de la monnaie. En deux mois — Janvier et Février — l'indice des valeurs étrangères s'élevait de 17 %, et de 15 % en moyenne celui des valeurs françaises à revenu variable. Mais cet accès de fièvre ne résista pas à la résolution affirmée par le Gouvernement de défendre le franc : quelques semaines suffirent pour que les cours s'établissent à un niveau plus raisonnable auquel ils se sont maintenus pendant la plus grande partie de l'année. Fin Décembre, cependant, à la suite d'un nouveau mouvement de caractère spéculatif, une certaine hausse restait acquise qui, pour les titres français, ressortait à 12 % par rapport à l'année précédente. Quelques valeurs, représentatives de secteurs d'activité affectés par la mévente, tels que les textiles et la construction automobile, demeuraient néanmoins au-dessous de leur niveau antérieur.

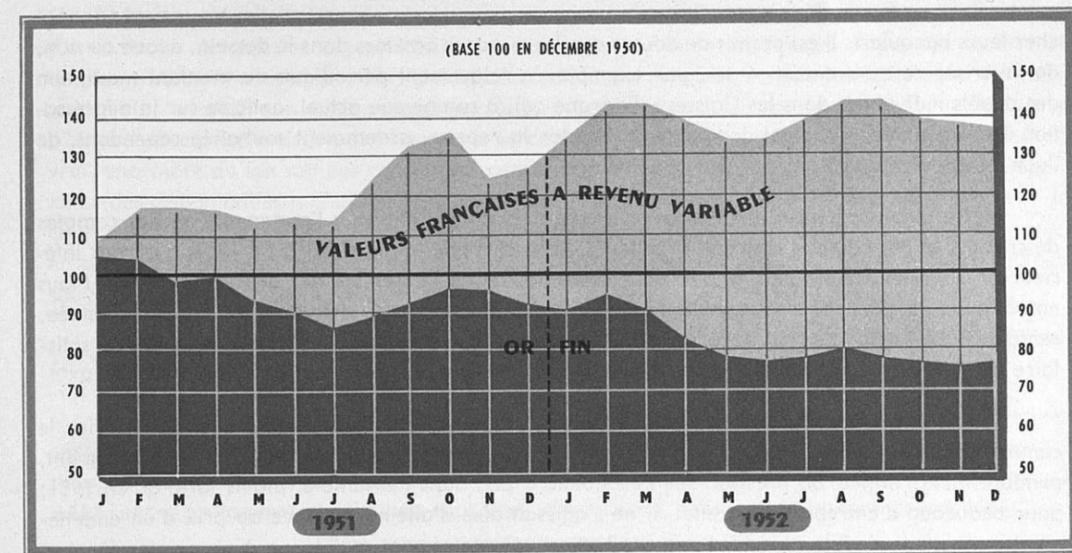
Dans le même temps, les cours des valeurs à revenu fixe, stimulés par la stabilité des prix intérieurs, par la fermeté du franc sur les places étrangères et aussi par la crainte d'une éventuelle crise économique, enregistraient une hausse de près de 11 %, évolution qui a rendu plus facile le placement d'importantes émissions.

Le marché des capitaux d'emprunt à long terme, en effet, a été largement sollicité en 1952 : 267 milliards d'argent frais ont pu être obtenus par émission de rentes ou d'obligations, dont 196 milliards par le seul emprunt 3 1/2 % à capital garanti lancé au mois de Mai. Il est toutefois permis de regretter que, sur ce total, les émissions du secteur public aient absorbé une part si importante que

le montant laissé à la disposition du secteur privé n'atteigne pas 8 milliards, chiffre hors de proportion avec celui des émissions dès à présent autorisées par les Pouvoirs Publics eux-mêmes et dont la réalisation demanderait plusieurs années si un rythme de placement aussi insuffisant devait être maintenu. Les augmentations de capital, par contre, ont apporté aux entreprises désireuses d'accroître leurs fonds sociaux un montant plus élevé que l'année précédente : 67 milliards contre 43; elles se sont effectuées dans de bonnes conditions.

Les moyens déjà mis en œuvre auparavant pour augmenter l'attrait de la valeur à revenu fixe, soutenir ses cours en bourse et donner aux porteurs une garantie contre la dépréciation de la monnaie, ont été développés. Aux émissions assorties de modalités nouvelles déjà utilisées, l'année 1952 a vu s'ajouter l'obligation convertible en action et l'obligation dont l'intérêt et le prix de remboursement sont liés aux variations d'éléments d'exploitation choisis à l'intérieur de l'entreprise : prix ou rendement. Ainsi s'efforce-t-on, tout en évitant les inconvénients d'un index fondé sur

INDICES MENSUELS DU POUVOIR D'ACHAT DE L'OR ET DES VALEURS FRANÇAISES



la monnaie, d'enlever à l'obligation ce caractère de créance à long terme calculée en francs et d'un montant déterminé dès l'origine du contrat, qu'elle avait exclusivement naguère. Le très net succès rencontré par certains de ces emprunts montre que le public apprécie les efforts qui ont été faits et qui permettent de lui offrir maintenant des émissions comportant des conditions très diverses, s'opposant heureusement aux caractéristiques immuables des anciens emprunts. Il demeure cependant qu'en dépit d'une renaissance — d'ailleurs timide — de l'esprit d'épargne, le marché des capitaux est encore loin de suffire aux besoins de l'heure.

Le marché de l'or, en France comme à l'étranger, a été entraîné dans un mouvement général de baisse provoqué par les ventes directes des pays producteurs et par la fermeture de certains marchés d'Extrême-Orient. S'il a encore exercé quelque attrait sur les capitaux disponibles, il semble bien que ceux-ci aient été moins prompts que naguère à se transformer en métal.

LES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET LE CRÉDIT

A l'accroissement modéré — 13 % environ — de la circulation fiduciaire en 1952, au ralentissement de la production durant le second semestre, devait inévitablement correspondre une évolution peu marquée des dépôts à vue dans les banques. En fait, la progression de ceux-ci n'a pas dépassé 14 % contre 15 % en 1951; il ne s'agit là, toutefois, que d'une estimation, le report au 2 Janvier d'une fraction essentiellement variable de l'échéance de fin d'année excluant toute précision comptable. On serait enclin à penser, eu égard aux circonstances, que cette progression est satisfaisante si, dans le même temps, les capitaux confiés aux Caisses de Crédit Agricole et aux Caisses d'Épargne ne s'étaient accrus parallèlement de 18 % et les comptes-courants postaux dans une proportion à peine moindre. Ainsi, l'âpre compétition ouverte pour la recherche de nouveaux dépôts entre les établissements du secteur public ou semi-public et les banques tourne une fois encore à l'avantage des premiers, et les entreprises privées risquent fort, après avoir perdu le libre accès au marché des capitaux à long terme, de voir se restreindre progressivement les concours qu'elles trouvaient naguère chez leurs banquiers. Il est permis de douter que les mesures arrêtées dans le dessein, avoué ou non, de favoriser ce mouvement — tel, par exemple, le relèvement périodique du montant maximum des dépôts individuels dans les Caisses d'Épargne qui, à son niveau actuel, anticipe sur la dépréciation de la monnaie, — soient de nature à stimuler la reprise, ardemment souhaitée cependant, de l'activité économique.

Notre établissement a défendu avec succès sa position relative : l'augmentation des comptes de chèques et des comptes courants créditeurs de sa clientèle, de fin 1951 à fin 1952, n'est pas inférieure à 20 % et il contrôle une part sans cesse accrue de l'ensemble des dépôts bancaires. Nous notons avec une particulière satisfaction le progrès de nos comptes de chèques qui, d'année en année, renforcent la stabilité de nos moyens d'action. Ce complément de ressources nous a permis de satisfaire les demandes justifiées de notre clientèle et dans bien des cas de développer nos opérations.

Si l'on excepte quelques aménagements, de portée limitée, ayant pour objet de stimuler le commerce d'exportation, la réglementation du crédit est demeurée en vigueur, sans changement, pendant toute l'année. Sa pression sur l'économie a été, dans l'ensemble, moins forte qu'en 1951; pour beaucoup d'entreprises, en effet, il ne s'agissait plus d'atteindre, fût-ce au prix d'un endettement excessif, le double objectif d'une production volontairement maintenue à un niveau élevé et d'un large approvisionnement en matières premières, assuré d'une valorisation continue, mais bien de s'adapter à une moindre consommation et de tenir compte de la tendance à la baisse des prix mondiaux. Cette adaptation opportune, et d'ailleurs nécessaire, à la conjoncture nouvelle, s'est effectuée jusqu'ici sans heurt; le nombre des entreprises qui ont connu des difficultés n'est en aucune façon alarmant et si certaines d'entre elles ont dû cesser toute exploitation, la cause de leur défaillance doit être recherchée dans une gestion peu clairvoyante ou une structure déséquilibrée, plutôt que dans la réserve des acheteurs ou le défaut de crédit.



LA VIE DE NOTRE MAISON ET DE NOS FILIALES

Notre réseau a subi peu de modifications en 1952. Nous devons cependant mentionner l'ouverture d'une agence dans la capitale du Cambodge où peu après devait être fixé le siège de l'Institut d'Emission des Etats Associés d'Indochine. L'agence de PNOM-PENH a rapidement trouvé son équilibre et se révèle, dès à présent, comme un succès. Quant à nos succursales de MONTEVIDEO et de LÉOPOLDVILLE, créées en 1951, elles poursuivent, selon nos prévisions, leur développement; en Uruguay, comme au Congo belge, notre présence sert utilement les intérêts français.

Nous sommes satisfaits des résultats obtenus par nos filiales dans les territoires d'outre-mer de l'Union Française et à l'étranger.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) et le CRÉDIT FONCIER DE MADAGASCAR ET DE LA RÉUNION contribuent avec efficacité au développement économique des pays sur lesquels s'étend leur réseau. L'ensemble Algérie-Tunisie-Maroc a bénéficié d'une récolte de céréales exceptionnellement favorable et d'une production d'agrumes supérieure de plus d'un tiers à celle de 1951. L'extraction minière elle-même y est en progrès pour les phosphates et, plus encore, pour le manganèse, le plomb et le zinc. En revanche, la production de vin et d'huile d'olive a été moindre que l'année précédente; le marché de ces deux produits demeure, il est vrai, encombré du fait soit des reports des campagnes antérieures, pour le premier, soit de l'importance des disponibilités mondiales pour le second. A Madagascar, les productions de graphite et de café sont en progrès; le programme de mise en exploitation des mines de charbon de SAKOA ouvre, en outre, de nouvelles perspectives favorables. Mais l'éloignement de la Grande Ile grève de frais souvent excessifs son commerce extérieur.

En Egypte, le CRÉDIT D'ORIENT n'a pas ralenti son activité en dépit d'une conjoncture peu favorable tant sur le plan économique que sur le plan politique.

La BRITISH AND FRENCH BANK (for Commerce and Industry) Ltd, à LONDRES, dont la succursale de LAGOS, en Nigéria, est en plein essor, le BANCO DEL ATLANTICO, au Mexique, qui poursuit son heureux développement, la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL, à BALE, enfin, prolongent et, d'année en année, amplifient à l'étranger notre propre action.

Les profits que nous avons retirés de notre exploitation, en 1952, sont en progrès marqué sur ceux de l'année précédente. Plusieurs causes ont concouru à ce résultat : la première est, sans conteste, le relèvement des taux de l'Institut d'Emission intervenu en Octobre 1951 et dont l'effet s'est exercé pendant toute l'année 1952; d'autre part, l'augmentation continue des capitaux qui nous sont confiés par notre clientèle nous a permis de développer notablement notre exploitation. Enfin, à l'inverse de ce qui s'était passé en 1950 et en 1951, aucune hausse générale des salaires n'est venue alourdir nos frais généraux qui, de ce fait, ne se sont accrus que modérément. Une nouvelle réduction des conditions de banque a bien été décidée, mais, appliquée à partir de Novembre seulement, elle n'a que peu affecté l'exercice écoulé.

Ces résultats favorables nous ont permis de doter de ressources appropriées, en capital, nos filiales immobilières, la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE et la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE d'AFRIQUE NOIRE, qui ont à faire face aux charges importantes résultant de la reconstruction de leurs immeubles détruits au cours de la guerre et de constructions nouvelles dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer, les uns et les autres destinés à notre exploitation.

Nous avons en outre poursuivi, à PARIS, l'équipement de notre Annexe où de nouveaux services ont été installés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le regroupement de ces services, jusqu'ici dispersés dans de multiples locaux inconfortables et incommodes, souvent éloignés les uns des autres, s'effectue ainsi progressivement et déjà nous avons pu abandonner la plus importante de nos installations secondaires qui, dans notre esprit, avait toujours constitué un pis aller. Cet abandon a libéré intégralement un immeuble appartenant à la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE, que celle-ci, suivant le programme qu'elle s'était tracé, a immédiatement réalisé dans des conditions satisfaisantes. Au 31 décembre dernier, le programme d'aménagement de notre Annexe parisienne était plus qu'à moitié exécuté.

En province, nos nouvelles installations de ROUEN, LORIENT, LENS et quelques autres plus modestes sont entrées en service dans le courant de l'année.

Nos efforts d'équipement se sont également portés sur notre réseau d'outre-mer où, en quelques années, nous avons dû installer de nombreux sièges et loger notre personnel. Nous avons inauguré les nouvelles installations de nos succursales de BRAZZAVILLE et LIBREVILLE et fortement avancé l'édification des immeubles appelés à recevoir nos succursales de DAKAR et CONAKRY. Il nous reste, certes, beaucoup à faire, mais les résultats dès à présent acquis sont importants.

Le logement de notre personnel figure au premier rang de nos préoccupations. Aussi nous sommes-nous efforcés, lorsque cela était possible, d'aménager des appartements supplémentaires dans les immeubles appartenant à nos filiales. Nous avons en outre participé, directement ou indirectement, à la construction d'immeubles collectifs dans les centres où la crise du logement est la plus aiguë. Cent quatre-vingts appartements ont ainsi été créés de toutes pièces par nos propres moyens, ou sont en cours de construction. A cet effort s'ajoutent les prêts, dont le nombre dépasse cinq cents, consentis à des membres de notre personnel par une autre filiale : la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE, en vue soit de l'acquisition de maisons individuelles ou de logements, soit de constructions nouvelles. Nous pensons qu'il est de notre devoir de poursuivre cette politique.

L'amélioration de notre équipement professionnel trouve sa justification dans la réduction continue de nos effectifs. Ceux-ci ont encore fléchi d'une façon appréciable en 1952, en dépit du surcroît de personnel nécessité par le développement de notre exploitation dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger notamment. Comme précédemment, ce sont nos services centraux de comptabilité et de titres, dont les tâches se prêtent le mieux à l'utilisation intensive du matériel mécanographique et qui, plus que tous autres, bénéficient du regroupement en cours, qui ont fourni la contribution la plus substantielle à notre effort de compression. En moins de trois ans, leurs effectifs ont baissé de près d'un tiers sans épuiser pour autant toutes les possibilités qui s'offrent à nous dans ce domaine. Des résultats plus probants encore auraient pu être acquis si nous n'avions tenu, fût-ce au prix d'un certain ralentissement dans l'exécution de notre programme d'économies, à reclasser nous-mêmes les agents devenus disponibles. Notre personnel, auquel nous sommes heureux de rendre hommage une fois de plus, nous a trop souvent donné des preuves de son attachement et de son désir de se perfectionner en vue d'un rendement accru, pour que nous puissions nous résoudre à recourir à une procédure plus rigoureuse autorisée, cependant, par la Convention Collective du travail dans les banques.

Comme les années précédentes, nous avons enregistré de nombreux succès aux examens qui sanctionnent les divers cours de perfectionnement professionnel. Dès à présent, nous comptons une proportion relativement élevée d'agents titulaires d'un ou plusieurs diplômes, et le nombre des candidats ne diminue que fort peu malgré l'arrêt quasi total du recrutement. Cette seule circonstance



ÉDIFICATION
DU NOUVEL IMMEUBLE
DE LA SUCCURSALE
DE DAKAR



LA SUCCURSALE
DE BRAZZAVILLE

soulignerait, s'il en était besoin, l'esprit d'émulation qui anime l'ensemble de notre personnel et que nos agents de cadre, dont nous ne dirons jamais assez le dévouement et la compétence, ont à cœur d'entretenir.

Notre Comité Central d'Entreprise, enfin, gère toujours avec un soin particulier et une efficacité certaine des œuvres sociales dont notre établissement peut, à juste titre, être satisfait.

LE BILAN

Le bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise à Fr 250.983.486.412, en augmentation de Fr 12.012.850.575.

Cette augmentation correspond pour les deux tiers à l'accroissement des dépôts de la clientèle (comptes de chèques et comptes courants) qui, d'une année à l'autre, passent de Fr 182.444.101.808 à Fr 190.365.153.503, soit une hausse de Fr 7.921.051.695. De son côté, le poste « Bons et comptes à échéance fixe » enregistre, à Fr 12.714.007.655, une augmentation relativement importante de Fr 3.310.865.206.

Les variations qui affectent les autres comptes créditeurs sont de faible amplitude : les comptes « Banques et Correspondants » et « Comptes exigibles après encaissement » progressent respectivement de Fr 1.269.763.049 et Fr 438.009.945, alors que les « Crédeurs divers » fléchissent, au contraire, de Fr 2.125.758.975, mouvements normaux qui ne comportent aucune signification particulière.

Les ressources nouvelles qui nous ont été confiées se retrouvent à l'actif du bilan, pour la plus grande partie, dans les postes « Portefeuille effets » et « Comptes courants ».

Déduction faite de quelques opérations courantes et de faible montant d'ailleurs, notre « Portefeuille Titres » s'est enrichi, au cours de l'année 1952, de plusieurs participations intéressantes, notamment, certaines de nos filiales bancaires. Pour les raisons exposées dans notre précédent rapport, ce poste est néanmoins maintenu à son chiffre antérieur grâce à la constitution d'une provision égale au montant de nos participations nouvelles. Il en est de même pour le poste « Immeubles et Mobilier » qui, après les amortissements que nous avons jugé opportun de pratiquer, apparaît sans changement bien qu'entre temps nous ayons exercé intégralement nos droits dans les augmentations de capital de nos filiales immobilières : la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE et la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE D'AFRIQUE NOIRE. Nous rappelons que ces deux derniers postes sont essentiellement composés des titres de nos filiales bancaires pour le premier, de nos filiales immobilières pour le second.

LES RÉSULTATS

Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent, en définitive, par un solde bénéficiaire de. Fr 167.885.870
contre Fr 124.924.448 l'an dernier.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 972.486 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (Fr 1.254), soit Fr 37,62 par titre, porté à Fr 37,777 pour arrondir à Fr 34 le montant net du coupon déduction faite de l'impôt, soit.....

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à.....

auquel s'ajoute le report antérieur de.....

	Fr	36.737.604	
	Fr	131.148.266	
	Fr	30.548.652	
Total	Fr	161.696.918	

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts :

— Réserve légale :			
5 % sur Fr 131.148.266.	Fr	6.557.413	
— Intérêt complémentaire aux parts à raison de Fr 47,777, soit net Fr 43 par part :			
47,777 x 972.486.....	Fr	46.462.464	
— Attribution aux actions transférées à l'Etat d'un dividende brut de Fr 47,777 par action :			
47,777 x 1.050.000.....	Fr	50.165.850	
— Tantièmes au Conseil d'Administration.....	Fr	2.250.000	
— Affectation à la réserve extraordinaire de la somme nécessaire à seule fin de porter à 300 millions de francs l'ensemble de nos réserves.	Fr	13.442.587	Fr 118.878.314

le surplus, soit..... Fr 42.818.604 étant reporté à nouveau.

Si nos propositions sont acceptées, la somme de Fr 77 net attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} Juillet prochain.

*
* *

En Décembre dernier, nous avons eu le regret de voir disparaître prématurément M. Henri PEUBRIER que nous nous réjouissions, il y a un an, de voir siéger à notre Conseil en qualité de représentant des agents de cadre de notre maison. Banquier accompli, parvenu au terme d'une longue carrière à l'un des postes les plus importants de notre réseau parisien, il laissera parmi nous le souvenir d'un collègue affable, doué d'un jugement sûr et dont la collaboration nous était précieuse.

De son côté, M. Aimé LE MAITRE qui, depuis Avril 1946, représentait le personnel de notre établissement, s'est démis de ses fonctions le 31 Décembre dernier, pour des raisons de convenance personnelle. Nous n'avons pu que nous incliner devant cette décision qui nous prive du concours d'un collègue possédant, à un haut degré, le sens des intérêts de notre maison.

Les mandats d'Administrateur de M. Guillaume DE TARDE et de M. Jean FAYE, qui prenaient fin le 31 Décembre 1952, ont été renouvelés pour une période de quatre ans par arrêtés des 23 Décembre 1952 et 12 Janvier 1953 respectivement.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1952

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1952, de la mission qui nous a été confiée par M. le Ministre des Finances, suivant arrêté en date du 1^{er} Août 1952.

Comme les années précédentes, nous avons suivi les opérations d'inventaire au Siège Social en ce qui concerne plus particulièrement le Portefeuille effets et les Valeurs de trésorerie, ainsi que diverses encaisses.

Après l'arrêté des écritures, nous avons poursuivi nos vérifications à PARIS et dans des Centres Administratifs de province.

Cet examen, les pointages et contrôles auxquels nous avons procédé, nous ont permis de constater que le bilan et le compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation sont en exacte concordance avec les écritures sociales.

Nous avons également pris connaissance du rapport qui vous est présenté par le Conseil d'Administration et nous n'avons pas d'observations à formuler sur les renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Etabli dans la forme prescrite par votre Commission, ce bilan se totalise à Fr 250.983.486.412 contre Fr 238.970.633.837, soit, en plus, 12 milliards environ. Nous rappelons à ce sujet qu'à la clôture de l'exercice précédent, l'échéance de fin d'année avait été reportée au 2 Janvier 1952, ce qui avait déterminé le gonflement occasionnel de certains postes, en particulier : « Caisse », « Banques et Correspondants », « Portefeuille effets », à l'ACTIF, et « Comptes courants » au PASSIF. Compte tenu des incidences de ce report d'échéance, le bilan s'analyse comme suit :

ACTIF

<i>Caisse, Trésors publics, Banques d'Emission</i>	Fr	8.486.935.577
contre Fr 11.133.023.568. Comme il vient d'être dit, ce poste s'était trouvé momentanément accru, fin 1951.		
<i>Banques et Correspondants</i>	Fr	18.581.211.964
au lieu de Fr 15.477.360.575. Une augmentation sensible du poste « Chambre de Compensation » se trouve partiellement compensée par la diminution de l'ensemble des autres comptes, notamment ceux de filiales bancaires.		
<i>Portefeuille effets</i>	Fr	164.681.287.842
A l'intérieur de ce chapitre, les augmentations et les diminutions qu'on relève sur certains postes se compensent pour laisser apparaître une augmentation nette de 1.108 millions.		
<i>Coupons</i>	Fr	738.603.556
contre Fr 521.172.352. La différence provient surtout des coupons domiciliés, pour le règlement desquels les Sociétés versent des provisions qui figurent au Passif dans le chapitre « Crédeurs divers ».		
<i>Comptes courants</i>	Fr	46.673.716.439
contre Fr 35.978.195.920 fin 1951, échéance non faite.		

Avances garanties. Fr 360.191.475
contre Fr 288.169.432.

Avances et débiteurs divers. Fr 4.249.532.662
contre Fr 4.498.520.919. La diminution s'explique surtout par la contraction des comptes qui traduisent les négociations et placements de titres. Comme précédemment, les « Créances douteuses et litigieuses » figurent sous cette rubrique. Elles sont assorties de provisions dont l'importance tient compte des aléas prévisibles, de sorte que le recouvrement des soldes figurant à l'Actif ne devrait pas laisser de mécomptes.

Débiteurs par acceptations. Fr 5.163.334.952
contre Fr 5.201.542.642 fin 1951. La contrepartie exacte de ce poste figure au Passif sous la rubrique « Acceptations à payer ».

Titres.

Comme l'an dernier, après diverses souscriptions et acquisitions compensées par des provisions et amortissements équivalents, le Portefeuille Titres se retrouve à Fr 437.949.364
le Conseil d'Administration ayant estimé opportun de le maintenir au même chiffre que précédemment.

Comptes d'Ordre et Divers. Fr 1.285.722.581
contre Fr 1.536.145.999.

Ce chapitre, dont la composition est restée la même qu'au cours des exercices précédents, comprend notamment les cautionnements, loyers d'avance, écritures de régularisation et dépenses pour travaux en cours d'exécution.

Immeubles et Mobilier. Fr 325.000.000
Cette rubrique est sans changement. Les amortissements et provisions dont ce poste a été affecté compensent les investissements nouveaux et la participation à l'augmentation de capital de filiales immobilières.

PASSIF

De même que l'augmentation globale du bilan se retrouve à l'Actif surtout dans les « Comptes courants », de même ce sont les dépôts de la clientèle qui traduisent l'essentiel de l'augmentation du Passif.

Les Comptes de chèques
passent, en effet, de Fr 50.575.295.052 à Fr 56.821.951.147

et les Comptes Courants
de Fr 131.868.806.756 à Fr 133.543.202.356
malgré leur gonflement occasionnel à fin 1951, soit, pour l'ensemble, une augmentation de 7.921 millions.

Banques et Correspondants. Fr 14.846.472.179
Ce poste, qui comprend également les avances des Banques d'émission, accuse un chiffre supérieur de 1.270 millions à celui de l'an dernier.

Comptes exigibles après encaissement. Fr 7.516.772.125
contre Fr 7.078.762.180.

Les Créditeurs divers
reviennent de Fr 16.399.677.171 à Fr 14.273.918.196
Différents postes de ce chapitre ont été affectés par la réduction des opérations sur titres et des affaires traitées avec l'étranger. En sens inverse, on relève une augmentation des comptes divers de la clientèle, chèques à payer et provisions pour coupons domiciliés.

Les Acceptations à payer. Fr 5.163.334.952
sont la contrepartie exacte des « Débiteurs par acceptations » qui figurent à l'Actif.

Les Bons et Comptes à échéance fixe marquent un accroissement de plus du tiers, passant de Fr 9.403.142.449 à Fr 12.714.007.655

Comptes d'Ordre et Divers.

Avec un total de Fr 5.100.393.280
contre Fr 3.926.198.541, ils augmentent de 1.174 millions, du fait notamment du réescompte du Portefeuille et des écritures qui ont également pour objet d'affecter à chaque exercice les charges qui lui sont propres.

Les Réserves,

après avoir été dotées de Fr 15.000.000 prélevés sur les bénéfices de 1951, s'inscrivent pour un total de Fr 280.000.000
Le Capital reste inchangé à son chiffre de Fr 525.000.000

Résultats

Les résultats bénéficiaires de l'exercice s'élèvent à Fr 167.885.870
Ils sont supérieurs de 33 % à ceux de l'exercice 1951 qui étaient de Fr 124.924.448. Ces résultats s'entendent après déduction de toutes les charges, provisions et amortissements, mais non du minimum prévu par la loi en faveur des parts bénéficiaires.

Par suite de l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1952, le nombre de ces titres est ramené à 972.486 et la répartition qui leur est garantie à Fr 36.737.604

Au solde disponible de Fr 131.148.266
il y a lieu d'ajouter le report antérieur de Fr 30.548.652
soit un total de Fr 161.696.918

L'affectation de cette somme telle qu'elle vous est proposée par le Conseil d'Administration, et qui comporte attribution d'un intérêt net de Fr 77 aux parts et d'un dividende de Fr 47,777 aux actions transférées à l'Etat, n'appelle pas d'observations de notre part. Nous vous engageons, en conséquence, Messieurs, à approuver le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 15 Avril 1953.

Les Commissaires

agréés par la Cour d'Appel de Paris

S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHET

**RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES
SUR LES OPÉRATIONS VISÉES A L'ART. 40
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867**

EXERCICE 1952

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que votre Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés des opérations de crédit traitées au cours de l'exercice 1952 avec différentes sociétés ayant des Administrateurs communs avec votre Etablissement.

Nous n'avons aucune observation à présenter sur ces opérations.

Paris, le 15 avril 1953

Les Commissaires
agréés par la Cour d'Appel de Paris
S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHET

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1952 arrêtés au 31 décembre 1952 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à Fr 85,554 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de Fr 50.165.850 ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de Fr 2.250.000 à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

**BILAN
ET
COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1952
AVANT RÉPARTITION**

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 8.486.935.577	Comptes de chèques	F. 56.821.951.147
Banques et Correspondants	F. 18.581.211.964	Comptes courants	F. 133.543.202.356
Portefeuille effets	F. 164.681.287.842	Banques et Correspondants	F. 14.846.472.179
Coupons	F. 738.603.556	Comptes exigibles après encais ^t	F. 7.516.772.125
Comptes courants	F. 46.673.716.439	Créditeurs divers	F. 14.273.918.196
Avances garanties	F. 360.191.475	Acceptations à payer	F. 5.163.334.952
Avances et débiteurs divers	F. 4.249.532.662	Bons et comptes à échéance fixe	F. 12.714.007.655
Débiteurs par acceptations	F. 5.163.334.952	Comptes d'ordre et Divers	F. 5.100.393.280
Titres	F. 437.949.364	Réserves	F. 280.000.000
Comptes d'ordre et Divers	F. 1.285.722.581	Capital	F. 525.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 325.000.000	Résultats	F. 167.885.870
		Report à nouveau	F. 30.548.652
TOTAL	F. 250.983.486.412	TOTAL	F. 250.983.486.412

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1952
APRÈS RÉPARTITION**

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 8.486.935.577	Comptes de chèques	F. 56.821.951.147
Banques et Correspondants	F. 18.581.211.964	Comptes courants	F. 133.543.202.356
Portefeuille effets	F. 164.681.287.842	Banques et Correspondants	F. 14.846.472.179
Coupons	F. 738.603.556	Comptes exigibles après encais ^t	F. 7.516.772.125
Comptes courants	F. 46.673.716.439	Créditeurs divers	F. 14.359.368.264
Avances garanties	F. 360.191.475	Acceptations à payer	F. 5.163.334.952
Avances et débiteurs divers	F. 4.249.532.662	Dividendes restant à payer	F. 50.165.850
Débiteurs par acceptations	F. 5.163.334.952	Bons et comptes à échéance fixe	F. 12.714.007.655
Titres	F. 437.949.364	Comptes d'ordre et Divers	F. 5.100.393.280
Comptes d'ordre et Divers	F. 1.285.722.581	Réserves	F. 300.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 325.000.000	Capital	F. 525.000.000
		Report à nouveau	F. 42.818.604
TOTAL	F. 250.983.486.412	TOTAL	F. 250.983.486.412

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1952

HORS-BILAN		DÉBIT		CRÉDIT		HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals	F. 56.193.433.220	Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F. 36.737.604	Report antérieur	F. 30.548.652	Engagements par cautions et avals	F. 56.193.433.220
Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 97.258.430.496	Solde disponible	F. 161.696.918	Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges	F. 167.885.870	Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 97.258.430.496
Ouvertures de crédits confirmés	F. 5.655.236.392	ainsi réparti :				Ouvertures de crédits confirmés	F. 5.655.236.392
		Réserve légale	F. 6.557.413				
		Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires	F. 46.462.464				
		Attribution aux actions transférées à l'Etat	F. 50.165.850				
		Tantièmes au Conseil d'Administration	F. 2.250.000				
		Réserve Extraordinaire	F. 13.442.587				
		Report à nouveau	F. 42.818.604				
		F. 161.696.918					
		TOTAL	F. 198.434.522	TOTAL	F. 198.434.522		



LA B.N.C.I., SES FILIALES ET SES CORRESPONDANTS DANS LE MONDE
 B.N.C.I. ET FILIALES ○ CORRESPONDANTS ●